



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M DEMBA OUMAR
OU MME DEMBA MARIEME
13 RUE PAUL BERT
91100 CORBEIL ESSONNES

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 2058710227070

Déclarant 2 (C) : 3033860259115

Référence du document : 22 B2 4611518 61

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

13 RUE PAUL BERT
91100 CORBEIL ESSONNES

Numéro FIP 910 79 84 2798178789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 14/04/2022

Somme qui vous est remboursée

701,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.
Vous serez remboursé à l'été 2022.**

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 41 473

Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....	35592	22689		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 6670	- 5138		
Salaires, pensions, rentes nets.....	28922	17551		46473
Revenu brut global.....				46473
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu	
Pensions alimentaires ¹⁶		5000	5000	
Total des charges déduites ¹¹.....				- 5000
Revenu imposable.....				41473
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1750
Décote.....				- 515
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1235
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				1235
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....				- 1936
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....				- 701
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....				701
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵.....				41473
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Plafond total de 2020.....		16062	16062	8166
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973	3973	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		+ 4052	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....		+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....		= 16253	= 16253	= 12280

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENTENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENTENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		1							2.5